

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fort-de-France, le 13 juillet 2023

Dengue en Martinique : la circulation du virus se poursuit et s'étend progressivement

Fin juin 2023, les indicateurs épidémiologiques mettent en évidence la poursuite de la circulation du virus de la dengue et son extension géographique du Sud vers le Centre et le Nord de la Martinique. Au 13 juillet 2023, le nombre de cas évocateurs en lien avec les consultations en médecine générale reste soutenu, soit 160 sur deux semaines glissantes (semaines 26 et 27). **Depuis le début de l'année 2023, 200 cas de dengue ont été confirmés sur une vingtaine de communes de la Martinique.**

Recrudescence des cas de dengue : passage en phase 2 - niveau 2 du PSAGEⁱ

Au regard de la poursuite de la recrudescence des cas de dengue et de la circulation active du virus, l'ARS a relevé le niveau de surveillance à la phase 2- niveau 2 du PSAGE, à savoir, « foyer à potentiel évolutif ou foyers multiples avec liens épidémiologiques entre eux ». Ce changement de phase appelle à un renforcement de la vigilance et des mesures de lutte contre le moustique *Aedes aegypti*, vecteur de la dengue. En conséquence, un comité de gestion dengue réunissant les autorités politiques et administratives se tiendra prochainement.

Renforcement du dispositif de surveillance et des actions communes sur le territoire

La surveillance épidémiologique menée en lien avec les laboratoires privés, le CHU de la Martinique et les médecins sentinelles a été renforcée. Les interventions de lutte anti vectorielle mises en œuvre autour des cas confirmés se poursuivent. De même, des opérations de contrôle de désinsectisation dans les avions sont menées avec les équipes de l'ARS.

Agir pour lutter contre la dengue

En cette période où les conditions météorologiques sont les plus favorables à la prolifération des moustiques, l'ARS de Martinique et la Collectivité Territoriale de Martinique appellent à la vigilance individuelle et collective afin d'**éliminer de manière systématique les gîtes potentiels de reproduction de moustiques autour des lieux de vie, de se protéger contre les piqûres de moustiques et de consulter immédiatement son médecin traitant en cas d'apparition de symptômes évocateurs de la maladie ou d'appeler le 15.**

ⁱ Programme de surveillance, d'alerte et de gestion des épidémies de dengue

Contact presse :

Cabinet de la DGARS – Cellule Communication - Mél : ars-martinique-communication@ars.sante.fr

Collectivité Territoriale de Martinique- Maité Cabrera - maite.cabrera@collectivitedemartinique.mq – 0696 24 67 38